



STT

CIUSSS
NIM-CSN

7513 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2R 2N7
514-439-6073

Assemblée générale extraordinaire
22 septembre 2021
Zoom
9h00 à 11h00 et 19h00 à 21h00

Procès-verbal

1. Mot d'ouverture

Jean-François Dubé débute l'assemblée générale extraordinaire en procédant à son mot d'ouverture dans lequel il mentionne entre autres que nous nous réunissons afin de prendre position sur une proposition permettant le règlement de plusieurs griefs et ainsi régler le passé.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Gabriel Gagnon-Masse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté

Proposé par Catherine Painchaud

Appuyé par Jessie Rioux

Adopté à la majorité

(36 pour ; 0 contre)

3. Admission des visiteurs

Jean-François Dubé mentionne que cette proposition est une formalité, car nous admettons toujours les visiteurs.

Que l'on accepte les visiteurs lors de cette assemblée.

Proposé Marie-Claude Charon

Appuyé par Alain Morneau

Adopté à la majorité

(34 pour ; 0 contre)

4. Présentation de l'entente de règlement des griefs

Jennifer Germain procède à la présentation de la séquence trois et quatre du blitz de griefs. Elle mentionne que le gouvernement a débloqué des fonds pour permettre aux différents CIUSSS de régler le grief antérieur à 2020. Elle poursuit en mentionnant que la séquence trois contient environ 300 griefs de lettre au dossier tandis que la séquence quatre contient environ 1000 griefs disciplinaires avec une perte financière.

Ensuite, elle poursuit en expliquant que pour ce qui est de la séquence quatre c'est une somme de 115 000,00\$ qui a été négocié avec l'employeur. Nous sommes



STT

CIUSSS
NIM-CSN

7513 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2R 2N7
514-439-6073

d'ailleurs, très satisfaits de cet accord. De plus, il en mentionner que la séquence quatre sera séparée en quatre blocs et que la répartition des sommes serait faite selon ces blocs.

Le bloc A, qui contient les griefs de suspension d'une journée sans gradation des sanctions, aura droit à un montant équivalent à 75% de la perte monétaire.

Le bloc B, qui contient des griefs de suspensions de plus d'une journée, mais de moins de 10 jours, aura droit à un montant équivalent à 20% de la perte monétaire.

Le bloc C, qui contient des griefs de suspensions de plus de 10 jours, aura droit à un montant équivalent à 10% de la perte monétaire.

Le bloc D, qui contient des griefs de congédiement, aura un montant fixe de 1000\$.

5. Période de questions et commentaire

Les membres présents à l'assemblée générale posent des questions sur la proposition présentée. Il est entre autres demandé :

Question : Quand les sommes seront versées?

Réponse : Les sommes seront versées au syndicat dans les 60 jours

Question : Est-ce que nous aurons à voter sur la répartition des sommes ou les deux seront votés en même temps?

Réponse : Les deux seront votés au même moment.

Question : Les chèques viendront-ils de l'employeur?

Réponse : Non, les chèques seront émis par le syndicat.

6. Vote

Gabriel Gagnon-Masse procède à la lecture des considérants et de la proposition suivante.

Considérant les budgets alloués par le MSSS pour le règlement des griefs antérieurs à 2020;

Considérant que ces budgets non récurrents prenaient fin au 31 mars 2021;

Considérant que ces budgets ont été reconduits au-delà du 31 mars 2021 dans le but précis de conclure le blitz de griefs;



STT

CIUSSS
NIM-CSN

7513 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2R 2N7
514-439-6073

Considérant l'accumulation de nombreux griefs des syndicats ayant fusionné pour devenir le STT CIUSSS NÎM-CSN;

Considérant la nécessité de régler ce fardeau afin de mettre en place un comité griefs et litiges fonctionnel et efficace au quotidien;

Considérant les délais déjà importants pour le traitement des griefs, même prioritaires, au greffe;

Considérant le coût important des audiences pour l'ensemble des membres;

Considérant l'offre de 115 000\$ pour les séquences 3 et 4;

Considérant que cette entente de principe permet une redistribution sur l'ensemble des griefs fondés sans avoir à en établir la preuve en arbitrage;

Il est proposé d'accepter l'offre de 115 000\$ et de redistribuer cette somme selon la méthode convenue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2021.

Proposé par Jean-René Driesen

Appuyé par Mathieu Latour

Adopté à la majorité

(40 pour ; 0 contre)

7. Levée de l'assemblée

Jean-François Dubé mentionne qu'il a quelques informations à donner aux membres présents. Il débute en mentionnant qu'il y a eu une intervention au conseil d'administration d'hier. La question posée lors de cette rencontre était une demande à savoir quel service sera le plus touché par le manque de travailleur en date du 15 octobre. La réponse de Frédéric Abergel fut qu'ils ne savent pas encore quels seront les services les plus affectés par le manque de travailleurs.

L'assemblée s'est terminée à 19h43

Le quorum a été constaté par la présidence d'assemblée à la fin de la dernière séance.